



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture de laits infantiles, de préparations et  
d'aliments lactés destinés à l'enfant**

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS  
ET DES ÉCHANTILLONS :**

**LE 09/01/2025 A 11H00  
Réf. de la consultation : 2025E002 à 014**

**Etablissement(s) du GHT Alpes Dauphiné concerné(s) par le présent contrat :**

- Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (dont l'Hôpital de Voiron depuis le 01/01/2020)
- Centre Hospitalier Alpes-Isère
- Centre Hospitalier Fabrice Marchiol - La Mure
- Centre Hospitalier de Rives
- Centre Hospitalier Gériatrique de Saint Geoire en Valdaine
- Centre Hospitalier de Saint Laurent du Pont
- Centre Hospitalier Michel Perret - Tullins
- Centre Hospitalier Rhumatologique d'Uriage

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Prestations Supplémentaires Eventuelles .....	5
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	5
3 - Conditions relatives au contrat .....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
Noté dans l'article 4 du CCP .....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Echantillons .....	9
5.3 – Déroulement des tests .....	10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	10
6.1 - Transmission électronique sur profil acheteur (Plateforme de dématérialisation) .....	10
6.2 - Transmission d'une copie de sauvegarde .....	11
7 - Examen des candidatures et des offres .....	13
7.1 - Sélection des candidatures.....	13
7.2 - Attribution des accords-cadres .....	13
Lot n°1 <b>en multi attribution</b> - préparation pour nourrisson (1er âge) en mini-biberon prêt à l'emploi.....	14
Lot n°2 <i>en mono attribution</i> : préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (< 1800g), en mini-biberon prêt à l'emploi .....	15
Lot n°3 <b>en multi attribution</b> – préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (> 1800g), en mini-biberon prêt à l'emploi .....	15
Lot n°4 : <i>en mono attribution</i> - préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (>1800g), en poudre .....	15
Lot n°5 <i>en mono attribution</i> - préparation pour nourrisson (1er âge), en poudre.....	16
Lot n°6 <i>en mono attribution</i> - préparation de suite (2 <sup>ème</sup> âge), en poudre .....	16
Lot n°7 <i>en mono attribution</i> - préparation pour enfants en bas âge, liquide prêt a l'emploi .....	17
Lot n°8 <i>en mono attribution</i> - préparation infantile anti régurgitation, 100% amidon, sans caroube, en poudre .....	17
Lot n°9 <i>en mono attribution</i> - préparation infantile anti régurgitation, avec caroube, en poudre .....	18
Lot n°10 <i>en mono attribution</i> - préparation infantile sans lactose, en poudre .....	19
Lot n°11 <i>en mono attribution</i> - préparation infantile à base de protéines de riz hydrolysées, en poudre .....	19
Lot n°12 <i>en mono attribution</i> - préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en tcm < 35%, en poudre.....	20
Lot n°13 <i>en mono attribution</i> - préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en tcm ≥ 35% sans lactose, en poudre.....	21
7.3 - Modalités de signature.....	21
7.3.1 - Signature électronique .....	21
7.3.2 - Signature manuscrite .....	22
8 - Renseignements complémentaires.....	23
8.1 - Questions en cours de consultation .....	23
8.2 - Procédures de recours.....	23

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la fourniture de laits infantiles, de préparations et d'aliments lactés destinés à l'enfant.

Lieu d'exécution : CHU GRENOBLE ALPES

## 1.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert, en application des articles L-2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique (CCP).

## 1.3 - Type de contrat

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, sans minimum, avec maximum annuel fixé à 95 500 € H.T. en application des articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique.

Il est multi-attributaire pour les lots 1 et 3 avec 4 titulaires au maximum (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).et mono-attributaire pour les lots 3 à 13.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 lots :

Lot(s)	Type d'attribution	Désignation	Montant <i>annuel</i> estimé (€HT)	Montant <i>annuel maximum</i> estimé (€HT)
01	<b>*Multi attributaire</b>	Préparation pour nourrisson (1er âge), en mini biberon prêt à l'emploi	7 500 €	16 500 €
02	Mono attributaire	Préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (<1800g), en mini-biberon prêt à l'emploi	500 €	5 000 €
03	<b>* Multi attributaire</b>	Préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (>1800g), en mini-biberon prêt à l'emploi	3 000 €	6 600 €
04	Mono attributaire	Préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (>1800g), en poudre	3 500 €	7 700 €
05	Mono attributaire	Préparation pour nourrisson (1er âge), en poudre	2 000 €	5 000 €
06	Mono attributaire	Préparation de suite (2è âge), en poudre	---	5 000 €
07	Mono attributaire	Préparation pour enfant en bas âge, liquide prêt à l'emploi	6 000 €	13 200 €
08	Mono attributaire	Préparation infantile anti-régurgitations,100% amidon, sans caroube, en poudre	1 000 €	5 000 €
Sous lot 1		1 <sup>er</sup> âge		

Sous lot 2		2 <sup>e</sup> âge		
09	Mono attributaire	Préparation infantile anti-régurgitations, avec caroube, en poudre	1 000€	5 000 €
Sous lot 1		1 <sup>er</sup> âge		
Sous lot 2		2 <sup>e</sup> âge		
10	Mono attributaire	Préparation infantile sans lactose, en poudre	3 00€	5 000 €
11	Mono attributaire	Préparation infantile à base de protéines de riz hydrolysées, en poudre	1 000€	5 000 €
Sous lot 1		1 <sup>er</sup> âge		
Sous lot 2		2 <sup>e</sup> âge		
12	Mono attributaire	Préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en TCM < 35%, en poudre	5 000 €	11 000€
13	Mono attributaire	Préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en TCM ≥ 35%, sans lactose, en poudre	2 500 €	5 000 €

Les montants sont identiques pour les éventuelles périodes de reconduction.

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumettre des offres pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

\*Pour les lots multi-attributaires, le montant affiché est un montant tout attributaires confondus.

Lorsque le lot est subdivisé en sous-lots, le lot étant indivisible, les soumissionnaires doivent répondre à l'ensemble des sous-lots, articles, lignes du BPU du lot concerné sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est, pour les 13 lots :

Code principal	Description
158840008	Aliments pour nourrissons

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date-limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, sa forme juridique est au libre choix du groupement.

Cependant le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de **groupement conjoint, le mandataire soit solidaire**. Si le groupement attributaire de l'accord cadre à bons de commande est d'une forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

**NOTA :** il importe de rappeler que la sous-traitance ne peut être utilisée que pour les marchés publics de travaux, de services et les marchés publics industriels : **a contrario, la sous-traitance est interdite pour les marchés publics de fournitures.**

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Prestations Supplémentaires Eventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est définie pour ce dossier.

## 2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité et de confidentialité prévues pour l'exécution des prestations. Le détail de ces mesures figure au Cahier des Clauses Particulières.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Durée de l'accord-cadre à bons de commande

Noté dans l'article 4 du CCP

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

S'il veut renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, le candidat portera l'information dans l'acte d'engagement s'il est désigné attributaire.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DC) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et ses annexes :
  - Annexe 1 « La grille DD » (Développement Durable)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Les plans suivants : accès au CHUGA, plateforme logistique (lieu de livraison des fournitures des lots 4 à 13), hôpital nord (lieu de livraison des fournitures des lots 1,2 et 3), lieu de remise des copies de sauvegarde.

**N.B.** : L'Acte d'Engagement ne fait plus partie des pièces du Dossier de Consultation et n'est plus à remettre par les soumissionnaires dans leur offre. Il sera adressé ultérieurement pour signature par le pouvoir adjudicateur à (aux) l'opérateur(s) économique(s) ou au(x) mandataire(s) du groupement d'opérateurs attributaire(s) de l'accord-cadre à bons de commande.

### **Mise à disposition du DC par voie électronique**

### **Le dossier de consultation est mis à disposition gratuitement sur la plateforme de dématérialisation.**

Aucune demande d'envoi du DC sur support physique électronique n'est autorisée. Conformément à l'article R 2132-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met le DC à disposition par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2668559&orgAcronym=e=x7c>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou reports de délais.

Le candidat ne peut porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

**Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles. Tout candidat s'assure également que les messages envoyés par la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) notamment [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr), ne sont pas traités comme courriels indésirables.**

### **Modification du dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

A ce titre, toute entreprise non identifiée pour le retrait des pièces du Dossier de Consultation, ne pouvant être destinataire de ces modifications, ne peut élever aucune réclamation auprès du pouvoir adjudicateur. **Il appartient donc aux entreprises de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires qui pourraient intervenir en cours de procédure.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date-limite de réception des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

<b>Délai limite de modification du dossier de consultation par le pouvoir adjudicateur</b>	<b>6</b> jours calendaires avant la date limite de remise des offres
<b>Délai limite de dépôt des questions de la part des candidats</b>	<b>8</b> jours calendaires avant la date limite de remise des offres
<b>Délai limite de réponse par le pouvoir adjudicateur</b>	<b>6</b> jours calendaires avant la date limite de remise des offres

**Le Dossier de Consultation (et/ou les pièces constitutives) du marché public conservés dans les archives du pouvoir adjudicateur font seule foi.**

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les documents de la candidature et de l'offre seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en EURO. Si les documents de la candidature et de l'offre sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le pli.

### 5.1 - Documents à produire

#### **SIMPLIFIEZ VOTRE CANDIDATURE**

Le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à candidater via le dispositif DUME, par le biais du principe "dites-le nous une fois" ou par le recours aux bases de données ou espaces de stockage numériques.

Une fiche de présentation de ces trois mécanismes en annexe du présent Règlement de la Consultation.

En outre, lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs agréés d'un Etat de l'Union Européenne ou s'il dispose d'un certificat délivré par un organisme de certification répondant aux normes européennes en matière de certification, il peut présenter un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification à la place des justificatifs demandés.

Pour rappel, la signature électronique des documents de la candidature et de l'offre n'est pas exigée par le pouvoir adjudicateur au stade du dépôt du pli, la signature de l'acte d'engagement sera demandée a posteriori à la seule entreprise retenue.

Chaque candidat produit **obligatoirement**, un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **Pièces de la candidature :**

Conformément aux articles R.2142-3 et suivants, et R.2143-3 et suivants du CCP, le candidat (et le cas échéant chacun des cotraitants et/ou sous-traitant(s)) fournit les éléments suivants :

0.	Une lettre de candidature comportant les indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement d'entreprises.
Renseignements relatifs à la situation juridique de l'entreprise :	
1.	Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 du code de la commande publique ;
Pour la capacité économique et financière :	
2.	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

3.	Attestation que le candidat dispose d'une preuve d'assurance(s) des risques professionnels pertinents.
Pour les capacités techniques et professionnelles :	
4.	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
5.	Liste des principales prestations effectuées comparables au présent marché au cours des 3 dernières années au profit d'une personne publique ou privée, indiquant le montant, la date et le nom du destinataire. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Aucun niveau minimum de capacité n'est exigé.

S'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements mentionnés ci-avant, le candidat peut fournir tout autre document lui permettant de justifier de sa capacité économique, financière, professionnelle et technique.

### **Pièces de l'offre :**

Chaque soumissionnaire aura à produire un projet d'accord-cadre à bons de commande comprenant les pièces suivantes :

- Le Bordereau des Prix Unitaires ou BPU (pour un lot donné, toutes les rubriques de ce BPU devront être renseignées) – document Excel à trois onglets :
  - ✓ Un onglet page de garde ;
  - ✓ Un onglet grille de prix ;
  - ✓ Un onglet "annexe remise".
- Un mémoire technique justificatif des dispositions que chaque soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.  
Ce document comprendra toutes justifications, observations et études dont les soumissionnaires jugeront utile de faire état à l'appui de leur offre.

Ce document comprendra au minimum :

- ✓ La description précise des caractéristiques des matières plastiques employées ;
- ✓ La description précise du procédé de stérilisation employé sur les produits présentés, conforme aux normes en vigueur ;
- ✓ Un certificat de nettoyage ou de stérilisation sans emploi d'oxyde d'éthylène ;
- ✓ Les certificats/justificatifs de la compatibilité des biberons, bouchons, bagues, capuchons, tétines en matière plastique ou en verre avec l'usage alimentaire ;
- ✓ **Une fiche technique par article proposé regroupant l'ensemble des informations sur la composition du produit, sur le nom des produits utilisés avec leur numéro d'homologation, sur l'identification des allergènes contenus dans les produits objets de cet accord-cadre.** Les fiches techniques seront numérotées et présentées dans l'ordre de l'allotissement. Elles devront faire figurer la composition précise des laits infantiles et les valeurs nutritionnelles concernant tous les produits objets de cet accord-cadre.

Il convient de préciser que toute case vide ou non chiffrée dans le Bordereau des Prix Unitaires pourra entraîner le rejet de l'offre ; ainsi en cas de prestation gratuite ou équivalente à zéro, le candidat indiquera un prix à zéro ou bien la mention "offerte".

**D'autre part, le soumissionnaire ne devra en aucun cas modifier la structure du fichier du Bordereau des Prix Unitaires (BPU).**

Enfin, le fichier Excel de Bordereau des Prix Unitaires devra être nommé selon le modèle suivant : BPU\_2025E002 à 014\_**NOM\_DU\_SOUSSIONNAIRE**

**L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être immédiatement écartée.**

Le soumissionnaire doit préciser les éléments confidentiels de son offre couverts par le secret des affaires. A défaut de ces précisions, l'ensemble de l'offre est réputé communicable, sous réserve de la jurisprudence de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Le dossier doit être transmis au sein d'un répertoire contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **5.2 - Echantillons**

Parallèlement à l'envoi de leur pli électronique, les candidats transmettent, dans les mêmes délais impartis (cf. page de garde du présent RC), les échantillons listés à l'article 1.4 et seront à fournir pour **tous les lots**

Ils seront à **minima aux nombres de 2 par lot** ou suivant votre conditionnement

Les échantillons sont placés dans un pli/colis fermé comportant les mentions suivantes :

Echantillons :

**Fourniture de laits infantiles, de préparations et d'aliments lactés destinés à l'enfant**

N° de la consultation : **2025E002 à 014**

Lot(s) n°xxx

Identification et SIRET du candidat :

**NE PAS OUVRIR**

Ils devront **parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des plis** indiquées sur la page de garde du présent document, et ce quel que soit le mode de transmission (envoi par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, transporteur, remise contre récépissé), à l'adresse suivante :

<u>Adresse postale (pour un envoi par les services postaux) :</u>	<u>Adresse géographique (pour une remise par transporteur) :</u>
Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes A l'attention de Lise JOLY - Diététicienne Service diététique CS 10217  38043 Grenoble Cedex 9	Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes A l'attention de Lise JOLY - Diététicienne Service diététique - RDC bas bâtiment MICHALLON Boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE (cf. plan d'accès xxxxxxxx)

**Horaires d'ouverture (sauf jours fériés) : Du lundi au vendredi :**

- Matin : 8h45
- Après-midi : 16h

**Tél. :**

- Comité de Liaison en Alimentation Nutrition
  - o Tél : 04 76 76 94 99

- Coordination Unité Transversale de Nutrition
  - o Tél : 04 76 76 73 33

Les échantillons qui seraient **remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure** limites précitées **ne seront pas retenus**.

Important :

- Les échantillons transmis par un service express type CHRONOPOST doivent impérativement mentionner sur le pli/colis l'objet de la consultation et le nom de l'entreprise.
- S'il est fait appel à un transporteur pour la remise du pli/colis, il convient de faire apparaître de façon visible le plan du « lieu de remise des échantillons » sur le pli/colis afin d'éviter les erreurs de livraison. Un pli/colis livré à un autre service du CHUGA par erreur du livreur, et parvenant (après transmission en interne) après la date limite de remise des plis, sera considéré hors délai, même si son dépôt initial a été effectué dans les délais.

Les échantillons sont fournis à titre gratuit. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

Il est prévu des essais sur les échantillons fournis. Leur détérioration ne donnera lieu à aucune indemnité.

Les soumissionnaires, dont l'offre est rejetée, reprennent leurs échantillons, à leurs frais, dans un délai d'un mois à compter de la notification de la lettre de rejet. Passé ce délai, les échantillons ne pourront être ni réclamés ni facturés.

Le soumissionnaire, dont l'offre est retenue, laisse en dépôt, pendant toute la durée du contrat, les échantillons qu'il fournit lors de la remise des offres. En effet, ces échantillons seront utilisés pour vérifier la conformité des fournitures livrées.

### 5.3 – Déroulement des tests

Des tests seront effectués sur les 8 et 9 (selon mode opératoire « 2024E002 à 014\_Méthodologie test produits »)

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

**La dématérialisation (\*) complète des procédures de passation des marchés publics s'applique à compter du 1er octobre 2018, conformément aux articles R 2132-2, R 2132-4, R 2132-5, R 2132-6, R 2132-7 et R 2132-11 à 13 du Code de la Commande Publique.**

*(\*) Voir le document "la dématérialisation de la commande publique pour les entreprises" joint au Dossier de Consultation.*

**Seule la transmission des plis par voie électronique est autorisée.**

### 6.1 - Transmission électronique sur profil acheteur (Plateforme de dématérialisation)

**La transmission sous un support papier est interdite.** Toute offre papier sera ainsi considérée comme une offre irrégulière au sens de l'article L. 2152-2 du code de la commande publique.

Les plis des candidats doivent être **transmis par voie électronique à l'adresse suivante** <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2668559&orgAcronyme=x7c> **avant la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.**

Tout pli transmis au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai, l'horodatage du profil acheteur faisant foi.

**Ce faisant, par prudence, les soumissionnaires sont vivement invités à amorcer le dépôt de leur pli dans un délai de 48 heures, et au minimum de 24 heures, avant les date et heure limite de remise des offres indiquées en page de garde du présent règlement de consultation.**

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son pli en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même soumissionnaire, seul est ouvert le dernier pli reçu par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des plis.

Besoin d'aide pour l'utilisation de la plateforme (Prérequis techniques, notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation, accès au support technique) ?

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Taille et format des documents : Les fichiers des candidats devront, être transmis dans des formats largement disponibles (.zip; Excel, PowerPoint, Access (Pack Microsoft), PDF Acrobat...). A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

Par ailleurs, il est précisé qu'il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format « .exe ».

**Le nom des fichiers ne doit pas comporter plus de 35 caractères sous peine d'impossibilité d'ouverture.**

Détection d'un virus informatique dans un fichier : Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Ainsi, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## **6.2 - Transmission d'une copie de sauvegarde**

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique, **modifiée par décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022**, parallèlement à leur envoi électronique, les candidats peuvent transmettre, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde des documents par voie électronique ou **par voie dématérialisée**.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette copie de sauvegarde est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délai ou qu'elle n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencé avant la clôture de la date limite de remise des plis et que la copie de sauvegarde soit parvenue, elle, dans le délai mentionné en page de garde du règlement de la consultation.

Une copie de sauvegarde non ouverte ou écartée du fait d'un programme informatique malveillant est détruite.

La copie de sauvegarde (électronique voire papier) doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

Copie de sauvegarde pour :

<p><b><u>Copie de sauvegarde pour :</u></b></p> <p><b>Fourniture de laits infantiles, de préparations et d'aliments lactés destinés à l'enfant</b></p> <p><b>Dossier n° 2025E002 à 014</b></p> <p><b>Lot(s) n° ...</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p> <p><b>Identification et SIRET du candidat :</b></p>
--

Copie de sauvegarde papier ou électronique

La copie de sauvegarde doit contenir les mêmes éléments, et selon les mêmes formats choisis en cas de support électronique que le pli transmis par voie électronique sur la plateforme dématérialisée PLACE.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des plis indiquées sur la page de garde du présent document, et ce quel que soit le mode de transmission (envoi par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, transporteur, remise à la Cellule des Marchés contre récépissé), à l'adresse suivante :

<u>Adresse postale (pour un envoi par les services postaux) :</u> CHU Grenoble Alpes Cellule des Marchés (Pavillon Moidieu) CS 10217 38043 GRENOBLE Cedex 09	<u>Adresse géographique (pour une remise par transporteur) :</u> CHU Grenoble Alpes Cellule des Marchés (Pavillon Moidieu) <i>(Bâtiment situé derrière l'Hôpital Couple Enfant)</i> Entrée par le Quai Yermoloff 38700 La Tronche <i>(cf. plan d'accès à la Cellule des Marchés en annexe)</i>
--	--

Horaires d'ouverture de la Cellule des Marchés (sauf jours fériés) : Du lundi au vendredi : matin 8h00 – 12h / après-midi 13h – 16h00 ; Tél. : +33 (0)4 76 76 68 59

**Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remises sous enveloppe non-cachetée ne seront pas retenues.**

Important :

- Les envois transmis par un service express type CHRONOPOST doivent impérativement mentionner sur l'enveloppe extérieure l'objet de la consultation et le nom de l'entreprise.
- S'il est fait appel à un transporteur pour la remise du pli, il convient de faire apparaître de façon visible le plan du « lieu de remise des plis » sur l'enveloppe afin d'éviter les erreurs de livraison. Une copie de sauvegarde livrée à un autre service du CHUGA par erreur du livreur, et parvenant (après transmission en interne) à la Cellule des Marchés après la date limite de remise des plis, sera considérée hors délai, même si son dépôt initial a été effectué dans les délais.

### Importante sauvegarde par voie dématérialisée :

Aux termes du quatrième du décret du 28 décembre 2022, l'opérateur économique peut adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde par voie dématérialisée, notamment via une plateforme cloud.

La copie de sauvegarde doit contenir les mêmes éléments, que le pli transmis par voie électronique sur la plateforme dématérialisée PLACE

## **7 - Examen des candidatures et des offres**

### **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous conformément à l'article R 2144-2 du Code de la Commande Publique. Dans le cas où les offres seraient examinées avant les candidatures, il sera demandé à la seule entreprise classée première de compléter sa candidature. Si elle ne le fait pas dans les temps, il sera procédé de la même façon avec le second, etc.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **7.2 - Attribution des accords-cadres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres sont effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Suite à l'analyse des offres, le candidat classé premier devra produire, à la demande du pouvoir adjudicateur, via la plateforme dématérialisée PLACE, et dans le délai imparti, les certificats et attestations visés aux articles R.2143-7 et suivants du code de la commande publique permettant ainsi de vérifier sa situation.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat et toujours en cours de validité, le pouvoir adjudicateur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Ces documents sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

A défaut de produire les documents dans le délai fixé, l'offre du candidat sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le contrat ne lui soit attribué.

Conformément à l'article R 2161-4 du Code de la Commande Publique, **le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'examiner les offres avant les candidatures.**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour les 13 lots :

Critères	Pondération
1- Valeur technique des prestations*	45.0 %
2 - Prix des prestations	45.0 %
3 - Critères sociaux et/ou environnementaux	10.0%

\*la valeur technique des prestations sera évaluée selon les sous-critères détaillés ci-dessous lot par lot

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, et à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. La régularisation ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

Conformément à l'article R.2161-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur ne peut négocier avec les soumissionnaires. Il lui est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre.

### **Valeur technique des prestations :**

Pour déterminer la valeur technique des prestations, pour chacun des lots, la note sera calculée à l'aide des sous-critères exposés ci-dessous et conformément aux décompositions de points indiquées. Chaque grille aboutira à une note sur **15**, qui sera multipliée par **3** afin d'obtenir une note sur **45** :

**Lot n°1 en multi attribution** - préparation pour nourrisson (1er âge) en mini-biberon prêt à l'emploi

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique se rapprochant du seuil 76 kcal pour 100ml	1 point si $\geq 75$ kcal / 100 ml 0 point si $< 75$ kcal / 100ml
Protéines au plus proche de 2,2g / 100ml	2 points si $\geq 2,1$ g / 100 ml 1 point si $\geq 2$ et $< 2,1$ g / 100 ml 0 si $< 2$ g / 100ml
Lipides $>$ ou $= 3,8$ g / 100 ml	2 points
DHA se rapprochant de 20 mg / 100 ml	2 points si $\geq 20$ mg 1 point si $\geq 19$ et $< 20$ mg 0 point si $< 19$ mg
ARA se rapprochant de 20 mg / 100 ml	2 points si $\geq 20$ mg 1 point si $\geq 19$ et $< 20$ mg 0 point si $< 19$ mg
Phosphore teneur mini 55mg / 100ml	2 points
Calcium teneur mini 80 mg / 100ml	2 points
Fer au plus proche du seuil de 1,6mg / 100ml	2 points si $\geq 1,4$ mg / 100ml 1 point si $\geq 1$ mg et $< 1,4$ mg 0 point si $< 1$ mg

**Lot n°2 en mono attribution** : préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (< 1800g), en mini-biberon prêt à l'emploi

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique > ou = 76 kcal pour 100ml	1
Protéines > ou = 2,3g / 100ml	2
Lipides > ou = 3,8g / 100 ml	2
DHA se rapprochant du seuil de 20 mg / 100 ml	2 points si ≥ 20mg 1 point si ≥ 19 et < 20mg 0 point si < 19mg
ARA se rapprochant de 20 mg / 100 ml	2 points si ≥ 20mg 1 point si ≥ 19 et < 20mg 0 point si < 19mg
Phosphore teneur mini 55mg / 100ml	2
Calcium teneur mini 80 mg / 100ml	2
Fer > ou = 1,6mg / 100ml	2

**Lot n°3 en multi attribution** – préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (> 1800g), en mini-biberon prêt à l'emploi

Sous-critère technique	Nombre maximum de points	
Apport calorique se rapprochant du seuil 76 kcal pour 100ml	1 point si ≥ 75 kcal / 100 ml 0 point si < 75 kcal / 100ml	
Protéines au plus proche de 2,2g / 100ml	2 points si ≥ 2,1g / 100 ml 1 point si ≥ 2 et < 2,1g / 100 ml 0 si < 2g / 100ml	
Lipides > ou = 3,8g / 100 ml	2	
DHA se rapprochant de 20 mg / 100 ml	2 points si ≥ 20mg 1 point si ≥ 19 et < 20mg 0 point si < 19mg	
ARA se rapprochant de 20 mg / 100 ml	2 points si ≥ 20mg 1 point si ≥ 19 et < 20mg 0 point si < 19mg	
Phosphore teneur mini 55mg / 100ml	2	
Calcium teneur mini 80 mg / 100ml	2	
Fer au plus proche du seuil de 1,6mg / 100ml	2 points si ≥ 1,4 mg / 100ml 1 point si ≥ 1mg et < 1,4 mg 0 point si < 1 mg	

**Lot n°4 : en mono attribution** - préparation infantile pour prématurés et/ou nourrissons de faible poids de naissance (>1800g), en poudre

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique se rapprochant du seuil 76 kcal pour 100ml	1 point si ≥ 75 kcal / 100 ml 0 point si < 75 kcal / 100ml

Protéines au plus proche de 2,2g / 100ml	2 points si $\geq 2,1g / 100 ml$ 1 point si $\geq 2$ et $< 2,1g / 100 ml$ 0 si $< 2g / 100ml$
Lipides $>$ ou $= 3,8g / 100 ml$	2
DHA se rapprochant de 20 mg / 100 ml	2 points si $\geq 20mg$ 1 point si $\geq 19$ et $< 20mg$ 0 point si $< 19mg$
ARA se rapprochant de 20 mg / 100 ml	2 points si $\geq 20mg$ 1 point si $\geq 19$ et $< 20mg$ 0 point si $< 19mg$
Phosphore teneur mini 55mg / 100ml	2
Calcium teneur mini 80 mg / 100ml	2
Fer au plus proche du seuil de 1,6mg / 100ml	2 points si $\geq 1,4 mg / 100ml$ 1 point si $\geq 1mg$ et $< 1,4 mg$ 0 point si $< 1 mg$

**Lot n°5 en mono attribution** - préparation pour nourrisson (1er âge), en poudre

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	2 points si $\geq 65 kcal$ et $\leq 70 kcal / 100 ml$ 1 point si $\geq 60$ et $< 65 kcal / 100 ml$ 0 point si $< 60 kcal / 100ml$
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	2 points si $\geq 1,8g$ et $\leq 2,1g / 100 kcal$ 1 point si $> 2,1g$ et $\leq 2,5g / 100 kcal$ 0 point si $< 1,8 g$ ou $> 2,5g / 100 kcal$
Aminogramme	2
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	2
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	2
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	2
Vitamine D entre 2 et 3 $\mu$ g / 100 kcal	1
Fer entre 0,3 et 1,3mg / 100 kcal	2 points si $\geq 1 mg$ 0 si $< 1mg$

**Lot n°6 en mono attribution** - préparation de suite (2<sup>ème</sup> âge), en poudre

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	2 points si $\geq 65 kcal$ et $\leq 70 kcal / 100 ml$ 1 point si $\geq 60$ et $< 65 kcal / 100 ml$ 0 point si $< 60 kcal / 100ml$
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	2 points si $\geq 1,8g$ et $\leq 2,1g / 100 kcal$ 1 point si $> 2,1g$ et $\leq 2,5g / 100 kcal$ 0 point si $< 1,8 g$ ou $> 2,5g / 100 kcal$
Aminogramme conforme au règlement UE	2
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	2
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	2

DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	2
Vitamine D entre 2 et 3µg / 100 kcal	1
Fer entre 0,6 et 2mg / 100 kcal	2 points si $\geq 1,2$ et $\leq 2$ mg / 100 kcal 1 point si $< 1,2$ et $\geq 0,6$ mg 0 point si $< 0,6$ mg

**Lot n°7 en mono attribution** - préparation pour enfants en bas âge, liquide prêt a l'emploi

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique	2 points si $\geq 65$ kcal et $\leq 70$ kcal / 100 ml 1 point si $\geq 60$ et $< 65$ kcal / 100 ml 0 point si $< 60$ kcal / 100ml
Absence de saccharose	2
Absence d'arôme	2
Protéines de lait de vache entières non hydrolysées	3
Calcium mini 70mg / 100ml	3
Vitamine D minimum 1,3 µg / 100 ml	1
Fer	2 points si $>$ ou $= 1, 2$ mg / 100 ml

**Lot n°8 en mono attribution** - préparation infantile anti régurgitation, 100% amidon, sans caroube, en poudre

**8.1 Sous-lot 1** : préparation pour nourrisson (1er âge)

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Teneur en amidon $>$ ou $= 2,5$ g / 100 ml	3
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	1
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	1
Protéines de lait de vache entières ou partiellement hydrolysées	1
Aminogramme	1
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	1
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	1
Fer entre 0,3 et 1,3mg / 100 kcal	1 point si $\geq 1$ mg 0 si $< 1$ mg
Vitamine D entre 2 et 3µg / 100 kcal	1
Viscosité	Le produit le plus fluide sera le mieux noté, d'après méthodologie des tests (référence IDDSI) 3 points si IDDSI niv 0 et 1 2 point1 si IDDS niv 2 0 point si IDDSI $>$ niv 3

**8.2 Sous-lot 2** : préparation de suite (2<sup>ème</sup> âge)

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Teneur en amidon > ou = 2,5g / 100 ml	3
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	1
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	1
Protéines de lait de vache entières ou partiellement hydrolysées	1
Aminogramme conforme au règlement délégué	1
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	1
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	1
Fer entre 0,6 et 2mg / 100 kcal	1 points si $\geq 1,2$ et $\leq 2$ mg / 100 kcal 0 point si $< 1,2$ mg
Vitamine D entre 2 et 3 $\mu$ g / 100 kcal	1
Viscosité	Le produit le plus fluide sera le mieux noté, d'après méthodologie des tests (référence IDDSI) 3 points si IDDSI niv 0 et 1 2 points si IDDSI niv 2 0 point si IDDSI > niv 3

**Lot n°9 en mono attribution** - préparation infantile anti régurgitation, avec caroube, en poudre

**9.1 Sous-lot 1** : préparation pour nourrisson (1<sup>er</sup> âge)

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Teneur en caroube > ou = 0,4g / 100 ml	3
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	1
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	1
Protéines de lait de vache entières ou partiellement hydrolysées	1
Aminogramme	1
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	1
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	1
Fer entre 0,3 et 1,3mg / 100 kcal	1 point si $\geq 1$ mg 0 si $< 1$ mg
Vitamine D entre 2 et 3 $\mu$ g / 100 kcal	1
Viscosité	Le produit le plus fluide sera le mieux noté, d'après méthodologie des tests (référence IDDSI) 3 points si IDDSI niv 0 et 1 2 point1 si IDDSI niv 2 0 point si IDDSI > niv 3

**9.2 Sous-lot 2** : préparation de suite (2<sup>ème</sup> âge)

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Teneur en caroube > ou = 0,4g / 100 ml	3
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	1
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	1
Protéines de lait de vache entières ou partiellement hydrolysées	1
Aminogramme	1
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	1
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	1
Fer entre 0,6 et 2mg / 100 kcal	1 points si $\geq 1,2$ et $\leq 2$ mg / 100 kcal 0 point si $< 1,2$ mg
Vitamine D entre 2 et 3 $\mu$ g / 100 kcal	1
Viscosité	Le produit le plus fluide sera le mieux noté, d'après méthodologie des tests (référence IDDSI) 3 points si IDDSI niv 0 et 1 2 point1 si IDDS niv 2 0 point si IDDSI > niv 3

**Lot n°10 en mono attribution** - préparation infantile sans lactose, en poudre

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Teneur en caroube > ou = 0,4g / 100 ml	3
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	1
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	1
Protéines de lait de vache entières ou partiellement hydrolysées	1
Aminogramme	1
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	1
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	1
Fer entre 0,6 et 2mg / 100 kcal	1 points si $\geq 1,2$ et $\leq 2$ mg / 100 kcal 0 point si $< 1,2$ mg
Vitamine D entre 2 et 3 $\mu$ g / 100 kcal	1
Viscosité	Le produit le plus fluide sera le mieux noté, d'après méthodologie des tests (référence IDDSI) 3 points si IDDSI niv 0 et 1 2 point1 si IDDS niv 2 0 point si IDDSI > niv 3

**Lot n°11 en mono attribution** - préparation infantile à base de protéines de riz hydrolysées, en poudre

**11.1 Sous-lot 1** : préparation pour nourrisson (1<sup>er</sup> âge)

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Protéines de riz hydrolysées	2
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	1
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	2
Aminogramme conforme au règlement délégué	1
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	1
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	1
Fer entre 0,3 et 1,3mg / 100 kcal	1
Calcium 50mg à 140mg/100 kcal	2
Vitamine D entre 2 et 3µg / 100 kcal	1
Sans épaississant	2

### 11.2 Sous-lot 2 : préparation de suite (2<sup>ème</sup> âge)

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Protéines de riz hydrolysées	2
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	1
Protéines entre 1,8 et 2,5g / 100 kcal	2
Aminogramme conforme au règlement délégué	1
Lipides entre 4,4 et 6g /100 kcal	1
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 mg et 50mg / 100 kcal	1
Fer entre 0,6 et 2mg / 100 kcal	1
Calcium 50mg à 140mg/100 kcal	2
Vitamine D entre 2 et 3µg / 100 kcal	1
Sans épaississant	2

**Lot n°12 en mono attribution** - préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en tcm < 35%, en poudre

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	2
Protéines entre 1,86 et 2,8g / 100kcal	1
Aminogramme conforme au règlement	1
Lipides entre 4,4 et 6g / 100 kcal	2
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 et 50 mg / 100 kcal	1
Vitamine D entre 2 et 3µg / 100 kcal	2
Fer entre 0,3 et 1,3mg / 100 kcal	2 points si ≥ 1 mg 0 si < 1mg
Sans épaississant	3

**Lot n°13 en mono attribution** - préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en tcm  $\geq$  35% sans lactose, en poudre

Sous-critère technique	Nombre maximum de points
Apport calorique entre 60 et 70 kcal pour 100ml	2
Protéines entre 1,86 et 2,8g / 100kcal	1
Aminogramme conforme au règlement	1
Lipides entre 4,4 et 6g / 100 kcal	2
ac linoléique entre 500 et 1200mg / 100 kcal	1
DHA entre 20 et 50 mg / 100 kcal	1
Vitamine D	2
Fer entre 0,3 et 1,3mg / 100 kcal	2 points si $\geq$ 1 mg 0 si $<$ 1mg
Sans épaississant	3

### **Prix des prestations :**

Pour déterminer la valeur du critère prix des prestations, une note sur **45** sera attribuée après élimination des offres anormalement basses.

A l'issue de l'analyse, chaque soumissionnaire dont l'offre est jugée régulière se voit attribuer une note globale sur 100. Il en résulte un classement des offres régulières par ordre décroissant des notes globales.

### **Critères sociaux et/ou environnementaux**

Pour déterminer la valeur des critères sociaux et/ou environnementaux prix des prestations, une note sur **10** sera attribuée après élimination des offres anormalement basses.

### **Cas des lots multi-attributaires (n° 1 et 3) :**

**Pour les lots n° 1 et 3, les 4 soumissionnaires (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières) les mieux classés suite à l'analyse des offres seront retenus.**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le Bordereau des Prix Unitaires figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non-cohérente.

## **7.3 - Modalités de signature**

Le pouvoir adjudicateur laisse la possibilité à l'attributaire de signer le contrat via une signature électronique ou de le signer manuscritement. Toutefois, il privilégie la signature électronique.

### **7.3.1 - Signature électronique**

Les documents signés par l'attributaire doivent l'être dans des conditions permettant d'authentifier sa signature au moyen d'un certificat de signature électronique, conformément aux articles 1364 et suivants du code civil.

Le signataire doit pouvoir produire les éléments permettant d'établir que la signature électronique utilisée a été délivrée à une personne qui pouvait valablement engager l'entreprise.

**Dans le cas de candidatures groupées**, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement. Un parapheur électronique peut alors être utilisé, permettant la signature d'un même document par plusieurs signataires. Les frais de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le(s) certificat(s) de signature(s) doit(doivent) être conforme(s) aux arrêtés du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et du 13 juin 2014 portant approbation du référentiel général de sécurité, c'est-à-dire au règlement n°910/2014 dit « eIDAS ». Si l'attributaire dispose d'un certificat RGS niveau \*\*, l'arrêté du 12 avril 2018 a abrogé son utilisation. Cependant, il laisse la possibilité d'utiliser un tel certificat au-delà de cette date mais uniquement le temps de la validité dudit certificat. Au-delà, un tel certificat ne vaudra pas signature de document.

Le format de signature demandé est le suivant : PAdES.

D'autres formats sont autorisés par la réglementation (XAdES et CAdES)

#### **Contrôle de la signature électronique individuelle des fichiers :**

Les documents dont la signature originale est exigée doivent être signés individuellement. La signature « d'un fichier .ZIP » contenant lui-même plusieurs documents ne vaut pas signature de chacun de ces documents.

Pour ce faire, les soumissionnaires peuvent au choix :

- Utiliser le dispositif de signature de la plate-forme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.SignDocument>.

Dans ce cas, les candidats sont dispensés de fournir la procédure de vérification de la signature.

- Utiliser un autre outil de signature électronique que celui proposé par le profil d'acheteur. La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement. La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>  
Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>
- Utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Dans les deux derniers cas, ils sont tenus de communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

### **7.3.2 - Signature manuscrite**

En fin de procédure, compte-tenu de l'état d'avancement de la dématérialisation de la chaîne de l'achat public, ou si l'attributaire ne peut procéder à la signature de manière électronique, le

pouvoir adjudicateur pourra transformer le pli retenu en offre papier, ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du contrat par les parties.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Questions en cours de consultation**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date-limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2668559&orgAcronyme=x7C>

Une réponse sera alors adressée par le biais du profil acheteur à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date-limite de réception des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Tribunal administratif  
2, Place de Verdun - BP 1135  
38022 GRENOBLE Cedex  
Isère - France  
Téléphone : +33 (0)4 76 42 90 00  
Télécopieur : +33 (0)4 76 42 22 69  
Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)  
Site internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Depuis le 30 novembre 2018, Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>) vous permet de déposer une requête de façon dématérialisée auprès des tribunaux administratifs et de suivre vos dossiers.

## **ANNEXE 1 : ALLEGER SON DOSSIER DE CANDIDATURE**

Dans le but d'alléger la charge administrative des entreprises et de favoriser leur accès aux contrats publics, des dispositifs permettent d'alléger les dossiers des entreprises candidates.

### **I. Le recours aux bases de données ou espaces de stockage numériques**

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'établissement support peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature :
  - o D'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
  - o Et d'autre part, les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
  
- L'accès à ces documents est gratuit.

Dans le cas contraire, les pièces ne figurant pas dans le dossier de candidature sont considérées comme manquantes et la candidature jugée incomplète.

### **II. Le principe « Dites-le nous une fois »**

Les candidats ont la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature :
  - o D'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
  - o Et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.

Dans le cadre du GHT Alpes Dauphiné, si le candidat est titulaire d'un contrat en cours auprès d'un des membres du présent accord cadre, il n'est pas tenu de communiquer à nouveau les éléments tant que ceux-ci sont toujours à jour. Il communiquera le nom de l'établissement membre concerné ainsi que l'identification de la consultation.

- Les documents doivent être toujours valables.

Dans le cas contraire, les pièces ne figurant pas dans le dossier de candidature sont considérées comme manquantes et la candidature jugée incomplète.

### **III. Le DUME**

#### **Qu'est-ce que c'est ?**

Le document unique de marché européen (DUME) a pour objectif de simplifier la phase de candidature en homogénéisant les formulaires de candidature au niveau de l'Union européenne et en allégeant les charges administratives des opérateurs économiques pour les contrats publics.

Ce dernier peut être utilisé pour formaliser la déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat affirme qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation et présenter les capacités requises pour l'exécution du contrat. Il remplace ainsi les documents de candidature de type DC1, DC2, Marché Public Simplifié...

Le DUME permet aux entreprises :

- De déclarer sur l'honneur qu'elles peuvent candidater à un contrat public,
- D'indiquer qu'elles n'entrent pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner,
- D'indiquer qu'elles remplissent les critères de sélection des candidatures choisis par l'acheteur.

***ATTENTION :** Les candidats ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Les candidats peuvent réutiliser le DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.*

Le candidat peut ajouter, au regard des informations qui lui sont demandées dans le règlement de consultation (RC), les éléments de capacité nécessaire pour compléter sa candidature. Sinon, il lui suffit de compléter le dossier d'offres avec les pièces demandées au RC.

### **Comment déposer votre candidature ?**

Le DUME est disponible :

- **via le profil d'acheteur (PLACE pour le GHT Alpes Dauphiné) ;**
- via le service DUME proposé sur le site Chorus Pro à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- via le service en ligne gratuit eDUME proposé par la Commission européenne et accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/growth/toolsdatabases/espdc/filter?lang=en>.

Préconisation : Avec PLACE, l'entreprise peut enregistrer son DUME au statut brouillon, afin de le préparer avant la date de remise des plis.

### **Comment déposer votre offre suite à l'utilisation du DUME de la plateforme PLACE ?**

Après validation de votre candidature avec un DUME, vous pourrez passer à l'étape de dépôt de votre offre et déposer les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur de l'établissement support du GHT Alpes Dauphiné.

La plateforme PLACE met à disposition des entreprises un support de formation « DUME » à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

### **Ce dispositif fonctionne-t-il en cas de cotraitance ou sous-traitance ?**

Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, il est nécessaire que chaque cotraitant remplisse un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Ainsi, les autres membres du groupement et les sous-traitants peuvent compléter un DUME sur le site du service national DUME (<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>), puis l'extraire afin que le mandataire l'ajoute en pièce libre dans la réponse dans P